



PUBLIE LE 05 NOV. 2024
N°2024-105

Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, deux octobre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-six septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Présentation du Budget supplémentaire 2024

Rapporteur : M. JEANNE

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**
M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, , Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, , M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, , M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme AMAR (donne procuration à Mme BENAHMED), M. LATRONCHE (donne procuration à M. BOULAY), Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme BERTRAND (donne procuration à M. SLIMOVICI), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN) , M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX)
M. FAUTRE, M. SUDRE

Secrétaire de séance : M. LHOSTE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 40

Nombre de procurations : 7

Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00



Direction des Finances
Séance du Conseil municipal du 2 octobre 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du Conseil Municipal 2023-095 en date du 28 juin 2023 relative aux modalités de vote du budget selon l'instruction M57 avec son plan comptable développé à compter du 1^{er} Janvier 2024 et avec le maintien d'un vote du budget communal par nature, par chapitre et par opération ;

Vu la délibération n°2024-001 du conseil municipal du 07 février 2024 adoptant le Budget Primitif 2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 24 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme émis lors de sa séance en date du 25 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics - Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements – Sécurité – ASVP émis lors de sa séance en date du 23 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission : Solidarité - Action Sociale - Prévention - Santé - Politique en direction des seniors - Condition animale émis lors de sa séance en date du 23 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux – Droits des femmes émis lors de sa séance en date du 24 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance en date du 23 septembre 2024 ;

Considérant l'obligation de reprise des résultats antérieurs et des reports et la nécessité d'ajuster certains crédits et d'inscrire des crédits supplémentaires.

Considérant que cette délibération sera votée par article.

après en avoir délibéré, à la majorité

38 votes pour dont 7 procurations (Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme BERTRAND, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, M. BARON)

9 votes contre Mme CAPORAL, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER, Mme ADOMO, M. SOLARO, M. MAILLER et M.SY

ARTICLE 1 : ADOPTE chapitre par chapitre le Budget Supplémentaire postérieur au Budget Primitif 2024 arrêté en équilibre à 13 496 080,22€ en section de fonctionnement et à 10 162 027,00 € en section d'investissement.

Les différents mouvements budgétaires sont détaillés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses €	Recettes €
011	Charges à caractère général	1 994 877,25	0
012	Charges de personnel	191 800,00	0
014	Atténuations de produits	0	0
65	Autres charges de gestion courantes	1 570 025,73	0
66	Charges financières	400 975,52	0
67	Charges exceptionnelles	0	0
023	Virement à la section investissement	9 338 401,72	0
013	Atténuations de charges		162 846,00
70	Produits des services, domaine et ventes	0	0
73	Impôts et taxes	0	-58 914,00
74	Dotations, subventions et participations	0	199 255,99
75	Autres produits de gestion courante	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0
002	Résultat reporté	0	13 192 892,23
	Total	13 496 080,22	13 496 080,22

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses €	Recettes €
	Reports d'investissement 2023	15 349 642,75	11 342 773,00
10	Dotations, fonds divers et réserve	0	2 635 645,83
13	Subventions d'investissement	0	87 478,29
16	Emprunts et dettes assimilés	-120 375,56	-14 860 973,15
20	Immobilisations corporelles	-631 196,33	0
204	Subventions d'équipement (versées)	0	0
21	Immobilisations corporelles	-636 043,86	0
23	Immobilisations en cours	0	0
	Opérations d'équipement	-3 750 000,00	0
27	Autres immobilisations financières	0	179 792,00
001	Reprise du résultat 2023	0	2 326 309,31
021	Virement de la section de fonctionnement	0	9 338 401,72
024	Produits de cession d'immobilisation	0	-837 400,00
45	Travaux exécutés d'office	-50 000,00	-50 000,00
	Total	10 162 027,00	10 162 027,00

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 2 : Décide du versement d'une subvention de 60 000€ au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Champigny sur marne.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Le secrétaire de séance
Monsieur Philippe LHOSTE
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le 05 NOV. 2024

Publication, le 05 NOV. 2024

Certifié exécutoire

Le Maire